

Comité de Pilotage Agenda 21

Mercredi 27 janvier 2016 - 20h30

Présents

Hunault Francis - Maire
Lavie - Hourcade Jeannine - Première Adjointe
Algans Elisabeth - Conseiller Municipal
Algans Jean-Louis
Brenet Pierre - Services Techniques
Cauhapé Céline - Conseiller Municipal
Courroussé François
Domengine Paul - Conseiller Municipal
Dubedout Philippe - Conseiller Municipal
Gazaniol Didier
Larmat Florence
Meymerit Franck

Rappel de l'ordre de jour :

- Point sur la plaquette de communication et l'Agenda 21
- Organisation d'une conférence
- Présentation du PADD

Agenda 21 :

La plaquette de communication Agenda 21 a été imprimée le 08 décembre en 600 exemplaires sur papier recyclé. Ils ont ensuite été distribués dans les différents quartiers par les membres du Comité de Pilotage.

A ce jour il ne reste plus d'exemplaires en stock.

Actuellement il n'y a eu aucun retour de la part des habitants sur ce document. Cependant, deux personnes se sont manifestées à la Mairie pour participer aux réunions Agenda 21. Il s'agit de Cassandra Bourgeois et de Virginie Larroudet.

L'Agenda 21 de la commune a été rédigé et labellisé par l'association Notre Village. Ce document prévoit de mettre en place des actions sur une période de 3 ans entre 2013 et 2016.

En juin 2016, l'association doit de ce fait réaliser un nouveau diagnostic afin de prolonger l'Agenda 21 actuel pour une 2^{ème} période de 3 ans (2017-2020). Un premier point sur les actions en cours et réalisées sera fait en interne puis avec les salariés de l'association.

Organisation d'une conférence :

Suite au précédent COPIL, Céline Cauhapé a pris contact avec M. Martin (Euralis) pour qu'il intervienne en tant qu'animateur. M. Martin est intéressé et propose une première rencontre avec Monsieur le Maire en mars pour échanger sur le déroulement.

Le conférencier identifié pour le moment est Bruno Parmentier sur le thème de l'alimentation et du réchauffement climatique.

Lien article internet : https://www.scribd.com/fullscreen/284734842?access_key=key-nNVKZGoW2gVQ21VZR83q&allow_share=true&escape=false&view_mode=scroll

Coût : environ 1000 € (conférence) + frais de déplacement. Tarifs à négocier avec lui.

Dates et déroulement imaginé :

Vendredi 03/06 ou 10/06 (propositions)

Vendredi après-midi : Inviter deux classes de BTSA du lycée agricole de Montardon pour une première conférence.

Vendredi soir : Conférence grand public avec questions et débat en fin de soirée. Voir avec M. Martin son avis et la place qu'il peut prendre.

Prévoir un plan de communication pour la diffusion (affiche, facebook, relais associatifs...)

Le budget pourrait être identifié sur une ligne spécifique utilisé auparavant pour l'édition du bulletin municipal, soit environ 4000 €.

Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Présenté par Monsieur le Maire

Introduction :

Rappel des principes des différents documents d'urbanisme :

Carte Communale

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

Le PADD :

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable est un document qui exprime les objectifs et les projets de la collectivité en matière de développement économique, social, environnemental, et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans. Contrairement à l'Agenda 21, le PADD est un document obligatoire inscrit dans le PLU de la commune.

Etant donné que la commune possède déjà un Agenda 21, il est important que le bureau d'étude en charge de la rédaction du PADD s'imprègne de ce document et s'en serve de ligne directrice. De ce fait, nous retrouvons globalement les mêmes enjeux dans le PADD et dans l'Agenda 21.

Une remarque est faite cependant par rapport à l'accessibilité au haut débit. Cet élément n'apparaissant pas, il semble important de le rajouter.

La prochaine réunion Agenda 21 est prévue le **09 mars** à 20h30.

Ordre du jour :

- Point sur la conférence
- Point bilan Agenda 21
- Réflexion sur le programme d'action 2017-2020
- Présentation de l'enquête « commerce de proximité »